

DISPOSITIF ANTI DECROCHAGE

Perspectives pour l'année 2014-2015.

- Intervention de 2 coordinateurs, un enseignant du collège et un enseignant de la SEGPA. Cela permettra l'élargissement du dispositif aux élèves de 5ème et aux élèves de SEGPA. Environ 15 élèves pourraient intégrer le dispositif.
- Mise en place d'un comité de pilotage ayant un rôle de réflexion : quelques personnes extérieures donnent un avis distancié et peuvent apporter des éléments nouveaux afin de faire évoluer positivement le dispositif. Il a un rôle de tiers sur l'action. Il a un rôle critique. Il s'agit de différencier l'équipe action et l'équipe de pilotage.
- Rédaction d'un vade-mecum permettant aux collègues du collège de savoir à qui s'adresser en fonction des difficultés rencontrées.
- Mise en place en salle des professeurs d'un affichage permettant aux enseignants des élèves concernés par le dispositif de venir aux bilans effectués avec les parents ou les élèves.
- Mise en place d'un agenda des coordinateurs.
- Redéfinir le recrutement des élèves entrant dans le dispositif afin de favoriser les élèves réellement en demande d'aide. L'expérience montre que selon les cas et les raisons d'entrée dans le dispositif, l'énergie dépensée pour un élève n'adhérant pas au projet ne se justifie pas.
- Suivi des élèves affectés de 3ème pendant 1 an minimum (1 appel par trimestre minimum) afin d'avoir un aperçu de leur persévérance scolaire. Les coordonnées personnelles des élèves et ceux des parents seront conservés.